



Louer la salle de Bricqueville la Blouette

Vous trouverez dans ce dossier :

- Le règlement intérieur de la salle polyvalente
- Une demande de location
- Un contrat de location
- Un modèle d'état des lieux

Règlement intérieur de la salle polyvalente (et ses annexes)

Le présent règlement intérieur a pour objectif de permettre l'utilisation des installations pour la satisfaction pleine et entière de tous, tout en veillant scrupuleusement au respect du matériel et des lieux mis à disposition. Chaque utilisateur doit avoir conscience que le règlement ne cherche, en aucune façon, à limiter la liberté de chacun mais au contraire à préserver la qualité d'accueil des lieux.

Article 1. Dispositions générales

La gestion de la salle des fêtes, propriété de la Commune de Bricqueville la Blouette, est assurée par la Commune. Les réunions ou manifestations de toute nature ayant lieu dans la salle polyvalente devront présenter un caractère de bonne tenue et ne pas contrevenir aux bonnes mœurs. L'environnement ne doit en aucun cas être perturbé par des nuisances, telles que sonorisation excessive, stationnement gênant, fumées...

Toutes les règles d'hygiène et de propreté devront être observées.

Il est notamment formellement interdit de fumer dans la salle, d'apposer des affiches de nature à détériorer les biens servant de support.

L'organisation d'un buffet, d'une buvette ou vente quelconque par les organisateurs des manifestations doit faire l'objet d'une autorisation auprès de la commune.

Les organisateurs seront responsables de l'inobservation de ces prescriptions comme de toutes les destructions, dégradations ou détériorations causées à l'immeuble, ainsi qu'au mobilier ou au matériel dans la salle ou dans ses dépendances.

Ils répondront également des détournements d'objets et se chargeront, en outre, de la police de la salle.

Indépendamment de toute réparation civile, voire pénale, les organisateurs qui auraient enfreint le règlement pourraient se voir refuser la salle pour des réunions ultérieures.

La location de la salle polyvalente est, de plus, subordonnée au respect d'un contrat à l'application stricte définissant précisément les conditions de location et de sécurité dont l'essentiel est indiqué ci-après et qui devra être obligatoirement signé par les utilisateurs.

Article 2. Description des locaux

- Une salle d'une capacité de 180 personnes assises avec sanitaires et hall d'entrée
- Une cuisine équipée (sans vaisselle)
- Tables et chaises

Article 3. Conditions de location

Toute demande de réservation devra être formulée, par écrit au moins 15 jours avant la date d'occupation de la salle. Cette demande contiendra l'exposé du programme de la réunion ou manifestation, sa date, son heure de début, sa durée, les noms et coordonnées des organisateurs.

Dès confirmation, par la commune Bricqueville la Blouette, de la réservation de la salle, le ou les organisateurs seront tenus de verser des arrhes s'élevant à **100 % du tarif** de location de la salle.

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la location et sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Un chèque de caution de **500 euros**, devra être déposé le jour de la remise des clefs.

En cas de non-paiement, la réservation sera considérée comme annulée et la somme versée à titre d'arrhes sera conservée en totalité par la commune de Bricqueville la Blouette. Il en sera de même en cas de désistement. Toutefois, tout désistement justifié par un cas de force majeure pourra être signalé par écrit à la commune en vue du remboursement éventuel des arrhes.

Article 4. Documents à fournir pour la réservation

Lors de la réservation, l'occupant devra fournir au propriétaire:

- Un chèque du montant de la location à l'ordre du Trésor Public
- Un chèque de caution d'un montant de 500 euros à l'ordre du Trésor Public
- Une attestation d'assurance couvrant les risques inhérents à la location

Selon le cas, les diverses autorisations ou déclarations auprès des services administratifs ou habilités (déclaration de débit de boissons ...)

Article 5. Etat des lieux, remise des clés

- Les usagers devront constater l'état des lieux et du matériel avant et après les séances et déclarer en mairie toute information jugée utile concernant l'état de la salle. Le chèque de caution ne peut être rendu avant que l'état de la salle ne soit constaté. En cas de remise des locaux non nettoyés, il sera demandé un forfait de **75 euros**. Les dégâts de toute nature sont à signaler, séance tenante, à la personne en charge de la réservation des salles. Toute destruction, dégradation ou détérioration sera réparée aux frais de l'utilisateur à l'initiative de la mairie et la facture adressée à l'utilisateur. La mairie se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution si elle juge les dégâts importants. Les clés permettant l'ouverture de la salle ne seront remises qu'aux responsables désignés et inscrits sur le contrat.

La reproduction des clés est formellement interdite.
Il est interdit de céder les clés à un tiers autre que l'occupant.

Article 6. Sécurité

- L'utilisateur devra souscrire auprès d'une compagnie d'assurances solvable toute police d'assurances pour couvrir sa responsabilité d'organisateur dans le cas où elle serait engagée à la suite de dégâts des eaux, accidents, ou pour toute autre cause que ce soit, tant vis-à-vis de la commune de Bricqueville la Blouette que des tiers, pendant l'exercice, ou à l'occasion ses activités tant à l'extérieur ou à l'intérieur du dit local.
- La commune de Bricqueville la Blouette dégage sa responsabilité en cas de vol ou dégradation du matériel propre à l'utilisateur.
- Les organisateurs devront se conformer strictement aux indications du responsable de la salle qui est chargé de veiller à la stricte observation des prescriptions du règlement.
- Il est formellement interdit, conformément à la loi, de fumer à l'intérieur des locaux; d'introduire ou de consommer à l'intérieur des locaux des produits prohibés ou répréhensibles; de pratiquer des activités répréhensibles et non autorisées par la loi; de sortir le matériel mis à disposition à l'extérieur de la salle; de décorer les locaux par clouage, vissage, perçage, peinture ou collage.

Article 7. Fraude – sanction

En cas de fraude au présent règlement (par exemple : activité différente que celle décrite dans la demande de location, souper qui se transformerait en boum, fausse déclaration, emprunt de nom, falsification des adresses ou lien de parenté, etc...) le montant de la caution sera intégralement retenu pour non respect du contrat signé.

Toute sous-location, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite et entraînera les mêmes sanctions.

En cas de fraude, ou de non respect des dispositions du présent règlement, les attributions d'une salle au demandeur ou à l'association qu'il représente peuvent être refusées par le Conseil Municipal.

Article 8. Révision

La Commune se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment

En cas de nécessité, contacter les urgences:

SAMU	:	15
GENDARMERIE	:	17
POMPIERS	:	18

En cas de problème

Le Maire : 07 83 95 10 16 / 02 33 45 54 95

Les adjoints : (1) 02 33 07 25 56 / 06 83 44 02 02

(2) 02 33 45 46 18 / 06 77 37 02 56

Demande de location de la salle polyvalente

Mairie de Bricqueville la
Blouette

Je soussigné(e)

M. / Mme / Association (représentée par)⁽¹⁾ _____

Demeurant à _____

Téléphone fixe _____

Téléphone portable _____

Adresse mail _____

Sollicite la location de la salle polyvalente de Bricqueville la Blouette

	Habitant commune	habitant hors commune	associations extérieures
Weekend	200 euros	350 euros	350 euros
Journée/soirée	50 euros	100 euros	100 euros

pour y organiser: fête de famille / soirée anniversaire / mariage / funérailles / autre (préciser) ⁽¹⁾: _____

Les conditions de location répondront aux prescriptions mentionnées dans le Règlement intérieur de la salle.

La réservation de la salle ne sera effective qu'après réception d'un exemplaire du contrat et du montant de la location.

Fait à _____, le / /

Signature du demandeur

⁽¹⁾ Barrer les mentions inutiles

CONTRAT DE LOCATION

ENTRE

La commune de Bricqueville La Blouette
Demeurant 4 route de Coutances, 50200 Bricqueville La Blouette
Représentée par Claude PERIER Maire

D'UNE PART

M. / Mme / Raison sociale (représentée _____ par) (1): _____
demeurant à: _____
Téléphone fixe: _____
Téléphone portable: _____

D'AUTRE PART

Il est entendu que la commune de Bricqueville la Blouette donnera en location la salle polyvalente pour la période suivante : _____

	Habitants commune	hors commune	associations extérieures
Week-end (2jours)	200 euros	350 euros	350 euros
Journée/soirée en semaine	50 euros	100 euros	100 euros

Nature de l'activité: fête de famille / soirée anniversaire / mariage / funérailles / autre (préciser): _____ (1)

Nombre de participants: _____

Assurance responsabilité civile souscrite auprès de: _____
sous le n° de police: _____ (attestation annexée au présent contrat)

Les conditions de location répondront aux prescriptions mentionnées dans le Règlement intérieur de la salle polyvalente dont le locataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter expressément le contenu.

Le règlement intérieur des salles municipales, annexé au contrat de location, aura valeur contractuelle.

La réservation de la salle n'est effective qu'à réception d'un exemplaire du présent contrat.

Fait à Bricqueville la Blouette, le / /, en deux exemplaires.

Claude PERIER, maire

Pour le locataire,

M./Mme/Mlle _____

Signature et mention « lu et approuvé »

Commune de Bricqueville la Blouette
Etat des lieux, salle polyvalente

CUISINE	Très bon état		Bon état		Etat moyen		mauvais		commentaires
	entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie	
Sols									
Murs									
Plafonds									
Lave-vaisselle									
Piano									
Four vapeur									
Armoire chauffante									
Frigo bas									
Frigo (+4)									
Frigo (-20)									

Grilles (cuisine)	Très bon état		Bon état		Etat moyen		mauvais		commentaires
	entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie	
Piano : 1									
Armoire chauffante : 11									
Four vapeur : 8									
Frigos hauts : 6									
Frigo bas : 3									
Extincteur :1									
Plats four : 2									
Plaques pâtisserie : 3									
Planche à découper :1									

Sanitaires(2)	Très bon état		Bon état		Etat moyen		mauvais		commentaires
	entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie	entrée	sortie	
Murs									
Plafonds									
Sols									
Portes									
Lavabos									
Robinets									
WC									
Sèches mains									
Distributeurs pap									
Distributeurs sav									

Signature du locataire

signature mairie